

316e Conseil d'administration de l'OIT - Déclaration des membres du bureau concernant la crise économique

Dans une déclaration publiée à l'issue de la 316e session du Conseil d'administration du BIT, MM. Gilles de Robien (Président du Conseil d'administration), Daniel Funes de Rioja (Vice-président employeur) et Mr Luc Cortebeek (et Vice-président travailleur) ont souligné que le déficit mondial d'emplois se creuse à mesure que l'économie se dégrade. Les membres du bureau du conseil d'administration appellent au dialogue social à tous les niveaux en réponse à la crise et pour le respect des droits au travail.

Discours | 15 novembre 2012



De gauche à droite: MM. Daniel Funes de Rioja, Gilles de Robien and Luc Cortebeek

Selon les dernières prévisions en date, on devrait être confronté, en 2012 déjà et en 2013, à de nouveaux défis pour la croissance économique qui creuseront le déficit mondial d'emplois aggravé par la crise de 2008. L'économie mondiale risque fort d'entrer dans une période prolongée de croissance faible ou négative, ce qui assombriera encore des perspectives déjà peu réjouissantes pour la réduction de la pauvreté, la cohésion sociale, les entreprises durables et l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes.

Les victimes se compteront en millions de travailleuses et de travailleurs dont les communautés et les nations subiront les conséquences de cette situation. Au niveau mondial, le chômage devrait toucher au moins 203 millions d'individus en 2013, et près de 40 millions de personnes ont quitté le marché du travail depuis le début de la crise. Le ralentissement de la croissance dans le monde entier risque d'engendrer des effets dévastateurs sur le plan social pour les travailleurs et une situation de crise pour de nombreux employeurs.

Il n'existe pas de solution miracle. Toutefois, grâce à l'action coordonnée qu'elle exerce aux niveaux international, régional et national, l'Organisation internationale du Travail, avec sa composition tripartite, est en mesure de jouer un rôle positif en proposant des mesures destinées à redresser l'économie et à atténuer les pires effets de la crise.

En conséquence, faisant fond sur les discussions que le Groupe de travail de haut niveau sur la dimension sociale de la mondialisation a consacrées à la crise économique mondiale, Nous, membres du bureau du Conseil d'administration, sommes convenus des principes et initiatives ci-après:

1. Nous soulignons que le dialogue social est un outil crucial pour la recherche d'un consensus sur un large éventail de solutions. L'OIT doit donner la priorité au dialogue social à tous les niveaux dans le cadre de sa riposte à la crise.
2. Nous confirmons que le respect des principes et droits fondamentaux au travail est une condition essentielle de la dignité humaine et apporte par ailleurs une contribution importante à la reprise et au développement.
3. Nous réaffirmons l'importance de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, 2009, pour parvenir à une reprise et à une croissance durables.
4. Nous insistons sur le caractère essentiel du mandat de l'OIT et de la participation de l'Organisation au Sommet du G20 et à la réunion des ministres du Travail du G20 ainsi qu'à d'autres instances internationales.
5. Par conséquent, nous demandons au Directeur général de prendre les mesures suivantes:
 - Tirer profit au maximum des réunions officielles de l'OIT qui doivent se tenir prochainement, notamment la neuvième Réunion régionale européenne, la 317^e session du Conseil d'administration et la 102^e session de la Conférence internationale du Travail, pour permettre aux mandants de l'Organisation de débattre de la crise, de promouvoir une action coordonnée et de proposer des solutions.
 - Rechercher tous les moyens possibles de placer l'emploi et les principes et droits fondamentaux au travail au coeur du programme de développement, dans le contexte des décisions qui doivent être prises dans les forums pertinents, en vue de l'adoption d'un objectif et d'une cible concernant le plein emploi productif et le travail décent dans le cadre du programme de développement durable pour l'après-2015.
 - Intensifier les efforts conjoints du Conseil d'administration et du Bureau visant à promouvoir la cohérence des politiques entre toutes les organisations internationales et régionales compétentes de manière à favoriser la croissance, l'emploi décent et productif et l'inclusion sociale.